

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, CROISIER, AUBRY, BARTHE.

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, FERNANDES, BEGUE, DESMEDT, BOURGOIN, LOBBE, BAPAUME, FLAGOTHIER, DELAUTEL, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES : M. KWAK par Mme FLAGOTHIER
M. BERTHELOT par M. BOURGETEAU
Mme PILARDEAU par M. CHOQUET
M. DEFLERS par Mme HAQUET

ABSENTS : Mme N'KLO et M. AUDIGER

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Pour information : Présentation de l'EHPAD
3. Modifications budgétaires
4. Admissions en non-valeurs
5. Ouverture de crédits
6. Renégociation d'emprunts CRCA
7. Subvention complémentaire versée à l'Amicale du Personnel
8. Voyage scolaire éducatif
9. Avenant à la convention de fourrière avec la SPA
10. Appréhension d'un bien sans maître
11. Groupement de commande SE60- Achat de gaz
12. Pour communication : Rapports d'activité 2013

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 19 septembre, sans modification.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au conseil municipal de désigner **M. BARTHE**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Pour information : Présentation de l'EHPAD

M. DESMEDT donne la parole à **M. Frédéric BUREAU**, Directeur de l'Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes « la Maison des Acacias » géré par Adef Résidences qui est une association à but non lucratif spécialisée dans la gestion d'établissements médico-sociaux. Adef Résidences gère 31 EHPAD ainsi que 11 établissements dans toute la France et dispose de 2 500 salariés au service de ses 2 700 résidents.

L'établissement de Saint Just en Chaussée dispose de 82 places dont 12 en unité protégée ainsi que 2 places temporaires et 6 accueils de jour. Il accueillera des personnes de plus de 60 ans, valides ou non, en couple ou seul, temporairement ou sur une longue durée.

Les services de restauration et de blanchisserie s'effectueront sur site.
Le prix journalier de 78 € comprend les soins, la dépendance ainsi que l'hébergement.
Des aides sociales pourront être octroyées aux résidents : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et l'allocation logement.
L'ouverture est prévue le lundi 26 janvier 2015.

M. **DESMEDT** remercie M. **BUREAU** pour la qualité de sa présentation et propose une visite de l'établissement au Conseil Municipal.

M. **BOURGETEAU** demande s'il existera des relations avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Clermont.

M. **BUREAU** répond que l'établissement collaborera avec les hôpitaux.

M. **BOURGETEAU** demande où en sont les recrutements.

M. **BUREAU** répond que la procédure est en cours. Des tests de mise en situation seront effectués les 4 et 9 décembre prochain. Il ajoute que la Direction donnera une priorité, à compétences égales, aux candidatures des habitants de Saint Just en Chaussée et du Plateau Picard qui bénéficient d'une proximité géographique.

M. **DESMEDT** rappelle que ce sont 48 emplois qui seront créés. Il souligne l'importance de cette ouverture en termes de services aux aînés et de créations d'emplois pour les habitants du territoire.

Mme **HAQUET** demande comment seront traitées les demandes d'admissions des personnes résidant en dehors du département et qui versera les aides financières.

M. **BUREAU** répond que le traitement sera le même pour les Isariens et les extérieurs. Il précise que l'aide sociale est versée à l'établissement par le département du domicile du résident.

3. Modifications budgétaires

Suite à la Commission de finances du 21 octobre 2014, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à des modifications budgétaires VILLE - EAU et ASSAINISSEMENT. Le tableau des ajustements budgétaires peut être consulté en mairie.

En réponse à Mme **HAQUET**, Mme **DELAMARRE** explique que le gravillonnage de la cour des services techniques a été inscrit en investissement puisqu'il s'agissait d'effectuer sa réfection complète. L'opération de gravillonnage de la rue du bois Prévost, quant à elle, sera reportée.

Par ailleurs, malgré le fait que le gravillonnage de cette rue soit effectué tous les 3 ans, la ville rebouche en permanence les trous apparus sur la voirie avec de l'enrobé afin de l'entretenir puisqu'elle subit une usure importante du fait du passage répété de camions.

Mme **HAQUET** propose d'utiliser la somme de 31 000 € inscrite pour la rue du bois Prévost au profit de la réfection du pavage de la cour devant la déchetterie.

M. **DESMEDT** indique que cela est impossible puisque le pavage devant la déchetterie n'a pas été prévu au budget. Par ailleurs, il précise que la rue du Bois Prévost a été inscrite en fonctionnement alors que l'espace devant la déchetterie concerne de l'investissement.

D'autre part, il rappelle que le Gouvernement a diminué de manière importante les dotations aux collectivités. Pour preuve, la ville de Saint Just en Chaussée va subir une perte d'au moins 200 000 € sur trois ans ce qui l'oblige à prioriser ses investissements.

La réfection de la cour devant la déchetterie représentant un coût de 300 000 €, la municipalité n'a pas la possibilité d'effectuer ces travaux dans l'immédiat puisque la rénovation du groupe scolaire est en cours.

VOTE : UNANIMITE

4. Admissions en non-valeurs

Sur avis de la commission finances du 21 octobre 2014, M. DESMEDT propose d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :

- BUDGET EAU : 2 806.08 €
- BUDGET ASSAINISSEMENT : 3 293.48 €

VOTE : UNANIMITE

5. Ouverture de crédits

Suite à la Commission de finances du 21 octobre 2014, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'ouverture des crédits suivants :

DEPENSES

- C/615 : + 23 000 € : travaux de détournement du réseau assainissement ZI Nord et pose de clapet anti-retour rue de la Libération et divers

Les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement sont financées par l'excédent puisque le budget est voté en suréquilibre.

DEPENSES

- C/21532 : + 2 000 € : travaux de prolongement du réseau d'assainissement rue de l'Abreuvoir
- C/023 : + 2 000 € : virement à la section d'investissement

RECETTES

- C/021 : + 2 000 € : virement de la section de fonctionnement

M. DESMEDT précise que les clapets anti-retour font suite aux orages de juillet et ajoute que des travaux importants sont prévus afin de solutionner ce problème lors de fortes pluies.

Par ailleurs, il informe qu'un arrêté interministériel en date du 4 novembre, paru au Journal Officiel le 7 novembre, a reconnu la commune de Saint Just en Chaussée en état de catastrophe naturelle suite aux inondations et coulées de boue survenues les 27 et 28 juillet dernier.

Il rappelle que les personnes concernées par des dégâts disposent d'un délai de 10 jours à compter de la date de parution au Journal Officiel pour effectuer les démarches nécessaires auprès de leur assureur.

VOTE : UNANIMITE

6. Renégociation d'emprunts CRCA

M. DESMEDT propose de délibérer sur la renégociation de 4 emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole, à savoir :

STATION DE DENITRATATION 2007

- Capital restant dû : 699 395,30 € (montant initial 800 000 €)
- Taux : 4,76 %
- Taux renégocié proposé : 3,25 %
- Gain net sur les 23 ans restants : **102 864,09 €**

DIAGNOSTIC FUITES 2012

- Capital restant dû : 129 437,20 € (montant initial 148 000 €)
- Taux : 5,95 %
- Taux renégocié proposé : 2,95 %
- Gain net sur les 17 ans restants : **30 976,99 €**

MATERIELS ET BATIMENTS DIVERS 2012

- Capital restant dû : 131 186,35 € (montant initial 150 000 €)
- Taux : 5,95 %
- Taux renégocié proposé : 2,95 %
- Gain net sur les 17 ans restants : **31 396,13 €**

BATIMENTS DIVERS - VOIRIE - TENNIS COUVERT - VIDEO PROTECTION - ESPACES « JEUX D'ENFANTS » - ECLAIRAGE PUBLIC 2007

- Capital restant dû : 488 228,84 € (montant initial 651 000 €)
- Taux : 4,74 %
- Taux renégocié proposé : 2,60 %
- Gain net sur les 13 ans restants : **48 051,73 €**

Cette renégociation permet un gain total de **213 288,94 €**.

VOTE : UNANIMITE

7. Subvention complémentaire versée à l'Amicale du Personnel

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que l'Amicale du Personnel offre un bon d'achat lors d'une naissance ou d'un départ à la retraite.

Devant le nombre croissant de ces évènements, il propose l'attribution d'une subvention complémentaire de 300 €.

Ces crédits seront ouverts à l'article 65748.

VOTE : UNANIMITE

8. Voyage scolaire éducatif

M. **CONVERS** informe le Conseil Municipal que 2 classes CM1/CM2 de l'école élémentaire Bogaert (53 élèves) partiront en classe de découverte du 13 janvier au 21 janvier 2015 à St Martin-en-Vercors.

Il est proposé de fixer comme suit la participation des familles à ce séjour :

- ST JUSTOIS : 155 €
- EXTERIEUR : 620 €

M. **CONVERS** remercie les enseignants pour leur investissement dans l'organisation des classes de découverte.

Mme **HAQUET** souhaite savoir si les communes extérieures prennent en charge une partie du coût du voyage.

M. **CONVERS** répond qu'aucune commune ne règle les frais inhérents aux classes de découverte.

VOTE : UNANIMITE

9. Avenant à la convention de fourrière avec la SPA

M. **DESMEDT** rappelle que par délibération du 1^{er} novembre 2012, la commune a signé une convention avec la SPA de Beauvais pour l'accueil des animaux errants capturés sur la commune pour une cotisation de 0,25 € par habitant.

La SPA de Beauvais, par courrier en date du 29 août 2014, a informé la commune que, face à l'augmentation des coûts de fonctionnement de la structure, cette cotisation sera désormais fixée à 0,50 € par habitant.

En conséquence, il est nécessaire de modifier l'article n°6 de ladite convention afin de prendre en compte cette augmentation.

M. **DESMEDT** déplore le fait que des propriétaires abandonnent leurs animaux. Il rappelle que la mairie dispose de deux petits chenils qui permettent d'accueillir les animaux trouvés pour une durée de deux semaines. Passé ce délai, si personne ne s'est manifesté, ceux-ci sont remis à la SPA de Beauvais.

VOTE : UNANIMITE

10. Appréhension d'un bien sans maître

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'immeuble situé 38 rue des Vignes, sur un terrain de 1 331 m², est vacant depuis 2002 et que la taxe foncière est impayée depuis plusieurs années.

Ce bien est aujourd'hui qualifié de « bien sans maître » par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

En application des dispositions de la circulaire ministérielle du 8 mars 2006, les biens sans maîtres appartiennent désormais aux communes aux termes d'une procédure d'appréhension.

En conséquence, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir cet immeuble en application de l'article L.27bis du code du domaine de l'Etat.

Mme **HAQUET** s'interroge si une construction est envisagée sur cette parcelle.

M. **DESMEDT** répond qu'aucun projet n'est prévu actuellement.

Mme **BONNET** demande si le fait de prendre possession de ce bien transfère également les dettes qui peuvent s'y rattacher.

M. **DESMEDT** répond que la mise en œuvre de cette procédure épure le passif.

VOTE : UNANIMITE

11. Groupement de commande SE60- Achat de gaz

M. **DESMEDT** explique au Conseil Municipal que la loi Consommation du 17 mars 2014 prévoit la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel selon le calendrier suivant :

- Suppression des TRV pour tous les consommateurs dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 200 MWh le 31 décembre 2014
- Suppression des TRV pour tous les consommateurs, à l'exception des copropriétés, dont la consommation annuelle est égale ou supérieure à 30 MWh le 31 décembre 2015

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des Marchés Publics.

Par délibération en date du 26 juin 2014, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats de gaz naturel dont il est le coordonnateur.

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète son gaz en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60.

M. **DESMEDT** souligne l'intérêt de cette adhésion afin de bénéficier de tarifs compétitifs.

VOTE : UNANIMITE

12. Pour communication : rapports d'activité 2013

Conformément à la loi, M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le rapport du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) ainsi que celui portant sur le prix et la qualité de l'eau potable.

TOUR DE TABLE

M. **HAMOT** annonce que le gala de catch qui a eu lieu le samedi 25 octobre a été une vraie réussite.

M. **RAUZIER** annonce les dates suivantes:

- inauguration de l'exposition de sculptures africaines présentées par l'association Diaka d'Arré du 4 au 26 novembre à la Médiathèque, le samedi 8 novembre à 11h45
- pièce de théâtre « J'aime le monde tel qu'il est » le samedi 22 novembre à la salle des fêtes à 20h30
- concert de musique sud-américaine le samedi 6 décembre à 20h00 à la Médiathèque

Il signale que la demande de subvention au Conseil Régional pour l'installation de cinq sculptures d'art contemporain dans le parc Jean-Pierre BRAINE va être déposée. Les œuvres pourraient être installées d'ici la fin du 1^{er} semestre 2015.

Mme **BONNET** rappelle que la cérémonie patriotique de commémoration du 11 novembre débutera Place de l'Hôtel de Ville à 14h45.

Par ailleurs, une bourse aux jouets sera organisée au Centre Socio-Educatif le samedi 15 novembre.

M. **BOURGETEAU** informe que l'assemblée générale de l'association GHR s'est bien déroulée.

M. **FOVIAUX** précise que cette association est la seule à s'investir pour le Téléthon et souhaite les en féliciter.

Mme **HAQUET** réitère sa demande, à savoir connaître le nombre d'enfants bénéficiant des services cantine et périscolaire.

M. **CONVERS** répond que ces informations seront communiquées lors de la commission scolaire qui aura lieu prochainement.

M. **AUBRY** fait part des désagréments causés par les odeurs qui se dégagent de la station d'épuration et aimerait qu'une solution soit trouvée afin de ne plus être gêné par ce phénomène récurrent.

M. **DESMEDT** répond que la Lyonnaise des Eaux doit déplacer régulièrement les boues et que cela cause des mauvaises odeurs ponctuelles suivant les vents. Des études sont en cours au niveau du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées (SITEUR) afin de chauler plus souvent les boues, ce qui diminuerait considérablement le problème. Malheureusement, ce système a un coût important et pour le moment, le SITEUR doit faire face à d'autres travaux urgents de réparation d'une canalisation. Mais il est bien conscient du problème qui est à l'étude.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 12 décembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 22h10.